

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)**

- 02-752 / 102075  
ISS Facility Services SA Topventil, 1023 Crissier  
nettoyage industriel de ventilation pour restaurants, hôtels, hôpitaux et autres  
entreprises établis sur tout le territoire suisse  
besoins spéciaux de consommation  
12 A  
07.10.2002–13.11.2004 (Modification)

### **Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 Ltr)**

- 02-740 / 101692  
Imprimerie du Démocrate SA, 2800 Delémont  
impression et expédition du quotidien «Le Démocrate»  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
6 A  
18.03.2002–19.03.2005 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail de nuit (travail en 3 équipes) (Art. 17 LTr)**

- 02-735 / 100668  
B. Braun Medical SA, 1023 Crissier  
ligne de production principale IGV  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
18 A  
07.10.2002–11.10.2003 (Nouveau permis)
- 02-739 / 100461  
Perfect SA, 1163 Etoy  
rotatives – machines à imprimer – assemblage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
24 A  
08.07.2001–10.07.2004 (Renouvellement/modification)

(A = adultes, J = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 45/29 50).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 02-542 / 108700  
Consortium Mauvoisin Deneriaz Sion SA, 1950 Sion  
Avancement et revêtement de la galerie  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
12 A  
01.09.2001–31.08.2005 (Nouveau permis)
- 02-590 / 100012  
Nestlé Suisse SA, 1636 Broc  
préparation des lignes de fabrication de chocolat  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
20 A  
12.08.2002–16.08.2003 (Modification)

### Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 Ltr)

- 02-532 / 101400  
Similor SA, 1227 Carouge  
tournage, décolletage, montage, meulage, galvanoplastie, informatique  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
20 A  
11.02.2001–15.02.2003 (Renouvellement/modification)
- 02-556 / 100629  
André Gueissaz & Cie SA, Sainte-Croix  
injection plastique  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
11 A  
26.08.2002–27.08.2005 (Renouvellement/modification)

### Permis de travail de nuit (travail en 2 équipes) (Art. 17 LTr)

- 02-545 / 102120  
Benjamin Petermann, 1357 Lignerolle  
écorçage de bois  
besoin urgent  
4 A  
01.07.2002–02.07.2005 (Renouvellement)

- 02-588 / 100012  
Nestlé Suisse SA, 1636 Broc  
fabrication chocolat: grillage – séchage des masses – moulage – conches –  
approvisionnement matières – confiserie  
besoin urgent  
280 A  
12.08.2002–16.08.2003 (Modification)

**Permis de travail de nuit (travail en 3 équipes) (Art. 17 LTr)**

- 02-526 / 100046  
DuPont Polymer Powders Switzerland Sàrl, 1630 Bulle  
secteur production  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
42 A  
08.07.2002–09.07.2005 (Modification)
- 02-531 / 101991  
Sulzer Textil SA, 2720 Tramelan  
atelier: ilots de fabrication CNC n° 1 à 6  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
27 A  
01.09.2002–03.09.2005 (Modification)
- 02-536 / 100300  
Fixit SA, 1880 Bex  
fabrication de plâtre  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
6 A  
14.10.2002–15.10.2005 (Modification)
- 02-537 / 101025  
Préci-Coat SA, 2300 La Chaux-de-Fonds  
atelier de traitement de surface par déposition sous vide  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
6 A  
02.09.2002–03.09.2005 (Modification)
- 02-553 / 100066  
Alma SA, 1783 Cormagens  
fabrication de feuilles en matière plastique (extrusion) et granulation  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
24 A  
26.08.2002–27.08.2005 (Renouvellement/modification)

- 02-578 / 101465  
Pancosma SA pour l'industrie des produits biochimiques,  
1218 Le Grand-Saconnex  
production  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
5 A  
02.09.2002–06.09.2003 (Nouveau permis)

#### **Permis de travail du dimanche et de nuit (Art. 19 et 17 LTr)**

- 02-571 / 100089  
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac  
Réception, standardisation du lait – desserts, fromages frais et yoghourts  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
9 A  
01.09.2002–03.09.2002 (Modification)

#### **Permis de travail du dimanche (Art. 19 LTr)**

- Autorisation globale pour des apprentis dans l'hôtellerie, entier territoire Suisse  
cuisinier/-ière, assistant(e) en restauration et hôtellerie, sommelier/-ière,  
assistant(e) d'hôtel  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
tous les apprentis  
01.10.2002 jusqu'à nouvel avis

#### **Permis de travail en continu (Art. 24 LTr)**

- 02-583 / 100306  
Saline de Bex SA, 1880 Bex  
évaporation et épuration  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
10 A  
01.09.2002–03.09.2005 (Modification)

#### **Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)**

- 02-382 / 108536  
USEGO SA, succursale de Bussigny, 1030 Bussigny-Lausanne  
préparation des produits frais – chargeurs nuit – informatique  
besoins spéciaux de consommation  
13 A  
26.05.2002–28.05.2005 (Nouveau permis)

- 02-557 / 100089  
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac  
yoghourts, upérisation, fromages frais, desserts et fabrication des mayonnaïses et  
sauces à salades – expéditions  
horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques  
143 A  
02.09.2002–03.09.2005 (Modification)
  
- 02-558 / 100089  
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac  
préparation des expéditions  
horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques  
24 A  
01.09.2002–03.09.2005 (Modification)
  
- 02-587 / 100012  
Nestlé Suisse SA, 1636 Broc  
fabrication de chocolat sur sécheuses Zschokke – mouleuse Jensen –  
plieuses BIB – lignes Cavemil et Galak  
horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques  
21 A  
14.08.2000–16.08.2003 (Renouvellement/modification)

**Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)**

- 02-533 / 101400  
Similor SA, 1227 Carouge  
décolletage, galvanoplastie  
horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques  
2 A  
11.02.2001–15.02.2003 (Renouvellement/modification)

(A = adultes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément à l’art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l’économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 45/29 50).

22 octobre 2002

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail